

# Trois voisins s'unissent pour protéger 85 hectares

Publié le 09 juillet 2015

**Par Maryse Mathieu**

CONSERVATION. Un endroit prisé sur le bord du lac Massawippi, à Sainte-Catherine-de-Hatley, compte désormais 85 hectares protégés à perpétuité. Il s'agit du secteur de la pointe Black où trois voisins ont donné des servitudes de conservation.



© (Photo gracieuseté)

*Guy Lizotte, conseiller en conservation, Corridor appalachien, Norman et Pat Webster, donateurs, Susan Keller, prés. du Club de North Hatley, Tom Wilcox, donateur, Margot Heyerhoff, prés. de la Fondation Massawippi, ainsi que Mélanie Lelièvre, dir. gén., Corridor appalachien.*

Le don écologique concerne les propriétés Webster, North Hatley Club et Wilcox. Le plus vaste espace est celui de l'organisme North Hatley Club, une propriété qui s'étend sur 43 hectares. «C'est probablement sur le plan de la qualité de l'eau que ces projets ont le plus d'impact: le maintien de leur état naturel joue un rôle clé dans la qualité de l'eau du lac Massawippi», avise Mélanie Lelièvre, directrice générale de Corridor appalachien.

L'organisme a œuvré avec la Fondation Massawippi pendant quatre ans pour conclure la transaction qui comptaient certaines complexités. Notamment, en raison du fait que la famille Wilcox habite les États-Unis, sans compter que son lopin de terre de sept hectares a été cédé de génération en génération.

«Notre famille a aimé et entretenu cette propriété durant six générations. Nous sommes très heureux de participer à ce mouvement qui permettra de la protéger et de protéger d'autres magnifiques propriétés», souligne Thomas Wilcox.

Quant à la famille Webster, établie à North Hatley, elle exprime vouloir léguer un héritage de 53 hectares de paysages fabuleux. «Ces boisés se font rares, car nombre d'entre eux ont été abattus», précise Norman Webster.

La présidente de la Fondation Massawippi, Margot Heyerhoff, n'hésite pas à parler d'une collaboration visionnaire. «Ces trois propriétaires et voisins se sont unis pour créer un seul et unique lieu de conservation dans une section très importante de la crête qui inclut la pointe Black, un endroit emblématique.»

Il est difficile de quantifier la valeur marchande de ces dons écologiques, puisque les gens demeurent en possession de leur terrain, mais ils ont choisi des contraintes de droits de propriété. Par exemple, aucune construction, route ou exploitation forestière ne sera permise sur les aires protégées. Certaines activités demeurent possibles, comme la randonnée, la raquette, le ski, la chasse ou la pêche. Le nouvel espace protégé abrite une riche faune et flore, des milieux humides et aquatiques, même des fougères désignées vulnérables.